

Petit guide - professeurs
« Elèves décrocheurs...
que faire ? »

Guide à l'usage des enseignants

2015-2016

Sommaire

Introduction : Qu'est ce qu'un élève décrocheur ?	3
I-Comment repérer un élève décrocheur ?	3
II- Le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire:	4
1) Les objectifs	5
2) Public concerné	5
3) Les membres	5
III- La Procédure GPDS en quelques étapes :	6
IV- Rappel de quelques missions de l'enseignant	8
<i>Situer son action dans le cadre de la mission que la loi confère au service public d'éducation</i>	<i>8</i>
<i>Contribuer au fonctionnement et à l'évolution du système éducatif</i>	<i>8</i>
<i>Limiter les exclusions de classe (cf. : protocole page suivante)</i>	<i>8</i>
<i>Eviter autant que possible le refus d'élèves retardataires et « éduquer » l'élève à la ponctualité</i>	<i>8</i>
1) Préambule	9
2) Protocole d'exclusion	10
3) Exclusion a l'interne (inclusion)	11
V/ Mes ressources – Mes moyens d'actions	11
Conclusion	12

Introduction : Qu'est ce qu'un élève décrocheur ?

La lutte contre le décrochage scolaire est devenue une priorité pour l'Education Nationale depuis plusieurs années. Mais pour lutter contre ce décrochage il est important de revenir sur les définitions du décrochage. Qu'est ce qu'un élève décrochage ?

Le Ministère de l'Education Nationale définit sur son site le décrochage comme : « Un décrocheur est un jeune qui quitte un système de formation initiale sans avoir obtenu de diplôme de niveau V (BEP ou CAP) ou de niveau supérieur (baccalauréat). »

Cette définition reste très large et il nous semble important d'y apporter des précisions.

On appelle décrochage la rupture qui interrompt durablement la scolarité d'un élève à la suite d'un processus le conduisant à s'affranchir volontairement de l'obligation d'assiduité. Le décrochage est donc la manifestation ultime de l'absentéisme : l'élève se soustrait à l'école complètement et, sinon définitivement, du moins pour une longue durée ; il ne s'y présente plus. Les sorties sans qualification du système éducatif, qui fournissent le noyau dur du chômage des jeunes, s'effectuent en proportion notable par décrochage ; c'est la raison pour laquelle ce phénomène revêt un enjeu particulièrement important.

Donc l'absentéisme est un facteur important du décrochage scolaire mais il n'est pas exclusif. On peut distinguer deux types de facteurs :

- **Facteurs d'origine scolaire** : Tout d'abord les élèves en difficultés scolaire ou démotivés seront plus touchés par le décrochage. L'orientation subie est souvent mal vécue et est motif à un décrochage par manque d'intérêt. Enfin, le décrochage cognitif souvent précurseur du décrochage physique est également un facteur important. Nous avons tous dans nos classes un élève présent physiquement mais absent mentalement. Cela peut être le début d'un décrochage.
- **Facteurs d'origine non scolaire** : La pauvreté et la précarité sont pointées comme des facteurs de décrochage.

Pour conclure, il serait erroné de tenter de faire le portrait-robot de l'élève décrocheur puisqu'il existe une multitude de facteurs et que chaque élève est unique. Aucun élève décrocheur ne se ressemble. Mais c'est à l'ensemble de la communauté éducative, en tant que professionnel de l'éducation et en contact permanent avec l'adolescent, de prendre en compte ces faisceaux de facteurs et de repérer ces élèves décrocheurs.

I- Comment repérer un élève décrocheur ?

Nous l'avons vu dans l'introduction, il n'existe pas un élève décrocheur mais des élèves décrocheurs. Cependant, des indicateurs peuvent nous mettre 'la puce à l'oreille' et nous permettre de nous poser des questions.

On peut regrouper ces indicateurs ainsi :

- **indicateurs portant sur les apprentissages** : résultats scolaires, motivation (capacité d'intérêt et de concentration en classe, d'investissement dans le travail personnel), difficultés à organiser et à gérer son travail scolaire, ...
- **indicateurs portant sur le parcours scolaire** : redoublement, orientation subie comme une relégation, ...
- **indicateurs portant sur le comportement social** : absentéisme (et ponctualité), indiscipline (sanctions et punitions), troubles de la sociabilité (non-fréquentation de certains lieux : CDI, clubs ; agressivité ; marginalisation ou non-intégration dans le groupe classe), ...
- **indicateurs d'équilibre personnel** : confiance en soi, perte d'estime, image de soi dégradée, troubles relationnels (repli sur soi, état dépressif, sentiment d'être incompris, sentiment d'injustice), consommation de drogue ou alcool. ¹

Ces signes doivent nous alerter et nous faire agir.

Pour conclure, nous souhaitons rappeler que la plupart des élèves accrocheurs (qui étaient en voie de décrochage et qui se sont accrochés) ont pu à un moment bénéficier de la confiance d'un adulte et particulièrement d'un professeur.

II- Le Groupe de Prévention du Décrochage Scolaire:

La mise en place et en action des GPDS dans l'ensemble des établissements identifiés comme ayant un fort taux d'absentéisme et un nombre important d'élèves décrocheurs ou décrochés, est une commande institutionnelle et s'appuie sur des textes officielles de cadrage.

Il se veut un dispositif permanent de prévention et de traitement du décrochage, assurant le repérage et la prise en charge de tout jeune présentant des risques de rupture scolaire et de déscolarisation. Chaque établissement organise son GPDS comme il le souhaite. Au lycée Arago, le GPDS est à la fois, un groupe de travail qui se réunit régulièrement pour réfléchir et interroger nos pratiques afin de mieux comprendre le phénomène et d'y apporter des réponses et une commission repère et suit les élèves décrocheurs ou à risque, et **reçoit en dernier recours, avant externalisation** les élèves qui sont toujours absentéistes et en échec malgré les mesures prises dès le repérage. C'est également un relais pour les équipes pédagogiques parfois fortement exposées à ces situations de démotivation et de déscolarisation, afin de déterminer, au sein d'un groupe élargi, les réponses les plus adaptées en matière de poursuite de formation ou d'aide à l'insertion sociale et professionnelle.

1) Les objectifs

Conformément aux circulaires nationales et aux lettres de cadrage académique les missions principales du GPDS telles que reprises dans les axes du projet d'établissement (P.E) 2013-2016 d'Arago, sont

- Comment favoriser le présentisme et limiter le décrochage ? (Pt B3 du P.E)
- Favoriser l'insertion de tous les élèves d'Arago dans la société (Pt A3 du P.E)
- Responsabiliser, favoriser l'initiative et l'innovation chez tous les acteurs (Pt A5 du P.E)
- Personnalisation des parcours d'orientation (Point B1 du P.E)


2) Public concerné

L'ensemble des élèves de l'établissement scolaires qui éprouvent des difficultés d'adaptation, d'intégration, dans le cadre de leur scolarité ou de leur insertion sociale et professionnelle et qui se trouvent en situation ou en risque de décrochage scolaire.

Toute l'équipe éducative est concernée. LE DECROCHAGE EST L'AFFAIRE DE TOUS

C'est pourquoi les actions du GPDS sont à destinations des personnels de l'éducation, à destination des parents et à destination des élèves.

3) Les membres

 Le bureau

Mme BEN AMOR Henda	Provisure Adjointe	Pilote et coordonne
Mme GARCIA Patricia	CPE	Secrétariat et lien avec les familles
M. BRIZARD Maxime	Prof. Lettres Anglais	Référent au sein de l'établissement
M. ODELOT Jean Pierre	Prof. Electrotechnique	Référent au sein de l'établissement
Mme HARZ Aïcha	APS	Ressources et Tutrice
Mme EURY Evelyne	Infirmière	Ressources et appui –élèves, familles, professeurs-
Mm PERRIN Aurélie	Assistante Sociale	Ressources et appui aux familles
Mme SNASNI-BOULENOUAR Hakima	Prof. Eco-Gestion	Ressources et appui aux tuteurs
M. OUAkli Ammar	Prof. Electrotechnique	Communication interne
Mme MURA Sabine	Prof. Lettres Histoire	Ressources et appui aux tuteurs
M. GADACHA Oualid	Prof. Lettres Histoire	Communication interne
Mme Valencia	Prof. Documentaliste	Communication externe
Mme RISSELIN Karine	Prof. Lettres Modernes	Communication externe

Référent GPDS: Coordonne les actions du GPDS, assure le lien avec les équipes et s'assure de la mise en œuvre des mesures préconisées par le GPDS. Il participe à l'élaboration du diagnostic et du suivi des actions.

Chargé de communication à l'interne: communique aux équipes la liste des élèves passés au GPDS, les préconisations et gère les informations à afficher en salle des professeurs.

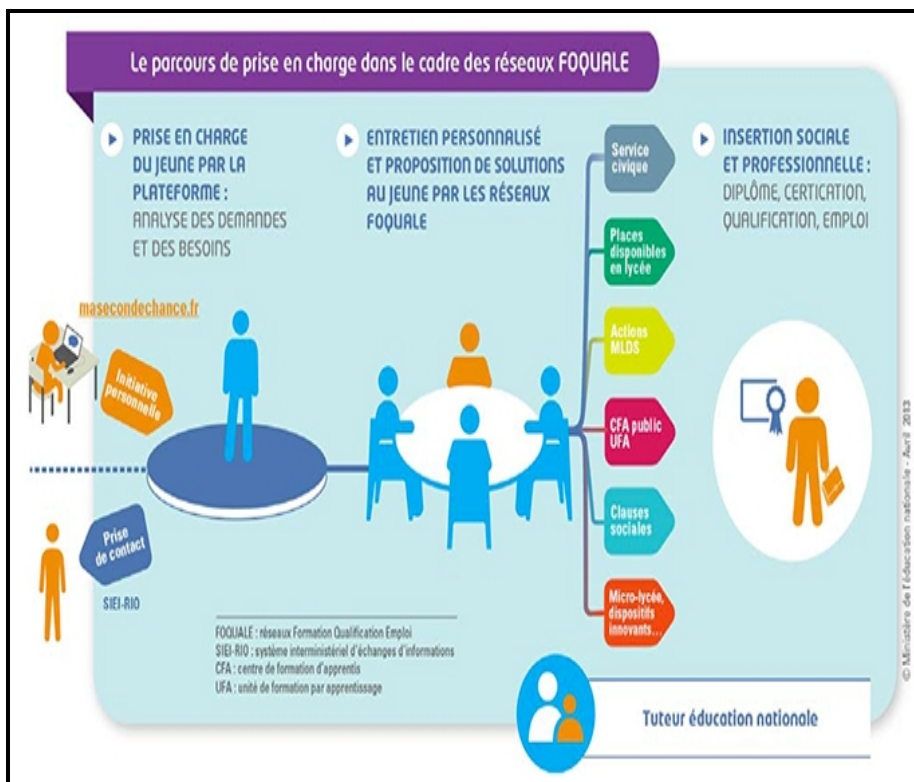
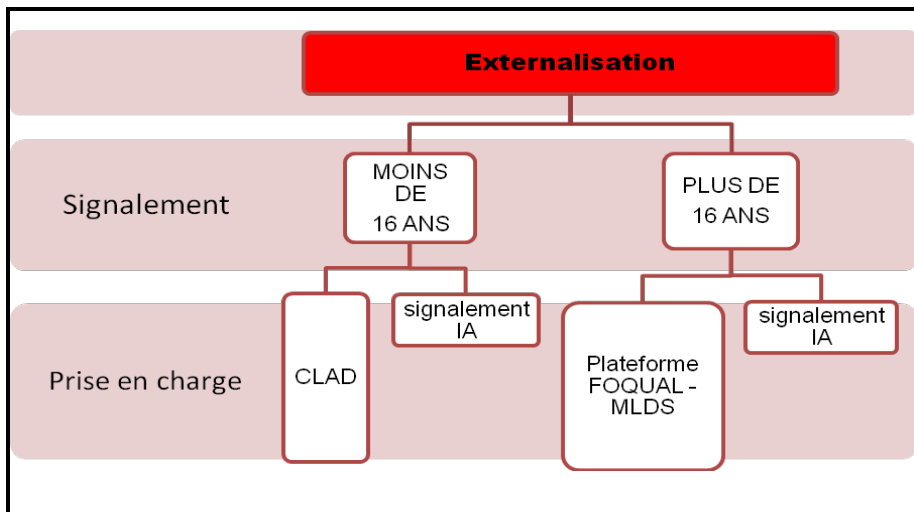
Chargé de communication extérieure: Assure le lien avec les partenaires et nourrit le site internet

Ressources et Appuis aux tuteurs: Aide au suivi de l'élève par les tuteurs et aide au retour de l'élève dans la classe.

III- La Procédure GPDS en quelques étapes :

PHASES DE PREVENTION ET DE TRAITEMENT DU DECRICHAGE EN INTERNE AVANT EXTERNALISATION :





IV- Rappel de quelques missions de l'enseignant

Situer son action dans le cadre de la mission que la loi confère au service public d'éducation

Le service public d'éducation est "conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances" (article 1er de la loi d'orientation du 10 juillet 1989). Cela nécessite que le professeur sache, pour des élèves très divers, donner sens aux apprentissages qu'il propose. Il permet ainsi l'acquisition de savoirs et de compétences et contribue également à former de futurs adultes à même d'assumer les responsabilités inhérentes à toute vie personnelle, sociale et professionnelle et capables "d'adaptation, de créativité et de solidarité" (rapport annexé à la loi du 10 juillet 1989).

Contribuer au fonctionnement et à l'évolution du système éducatif

Conscient des enjeux que représente, pour ses élèves, la continuité de l'action éducative, il participe aux actions conduites pour faciliter les transitions entre les différents cycles d'enseignement.

Capable d'aider ses élèves à atteindre les objectifs du cycle dans lequel ils sont scolarisés, il doit aussi participer à la délivrance des diplômes de l'Éducation nationale. Il est également formé à collaborer à la réalisation d'actions de partenariat engagées entre l'établissement et son environnement économique, social et culturel.

Limiter les exclusions de classe (cf. : protocole page suivante)

Conformément à la circulaire n°2000-105 du 11.07.2000 article 2.2 : « L'exclusion ponctuelle de cours s'accompagne d'une prise en charge de l'élève dans le cadre d'un dispositif prévu à cet effet... **Justifiée par un manquement grave, elle doit demeurer tout à fait exceptionnelle et donner lieu systématiquement à une information écrite au CPE et au chef d'établissement.** »

Eviter autant que possible le refus d'élèves retardataires et « éduquer » l'élève à la ponctualité

Vous pouvez par exemple :

- Rendre le retard payant, par un travail supplémentaire ou toute autre activité, plutôt que de refuser l'élève en cours.
- Privilégier les heures de retenue le mercredi après midi ou avec des collègues enseignants (Avec un travail à rendre).

PROTOCOLE DE LA GESTION DES EXCLUSIONS DE COURS

1) Préambule

Ce protocole s'inscrit dans une démarche globale menée par le GPDS au sein de l'établissement. Il n'est qu'un élément parmi l'ensemble des actions menées pour favoriser la réussite de tous nos élèves au travers de la lutte contre l'absentéisme et le décrochage scolaire.

Les éléments retenus par le groupe de réflexion du GPDS et qui ont donné lieu à la rédaction de ce protocole sont :

➤ **Contexte particulier de nos élèves :**

- un contexte économique très défavorable pour leurs familles (chômage, précarité...)- 52.8% de nos élèves sont issus de CSP défavorisées
- Les entretiens menés et les rencontres avec les familles ont montré que grand nombre d'entre eux sont des familles déstructurées et déstabilisées par nombre de difficultés et par un désenchantement généralisé (peu de perspectives, manque d'ambition, sentiment d'isolement et peu d'écoute ...)
- des élèves qui parviennent difficilement à faire du lien entre les apprentissages et la construction d'un avenir et avec le sentiment de ne pas être sur le même pied d'égalité en ce qui concerne les exclusions de cours et l'acceptation ou non des retards par les professeurs.
- des jeunes pour lesquels les notions d'autorité, de règles, de lois et limites ne sont pas toujours acquises.

➤ **Constat vie scolaire :**

- Exclusions massives de cours pour des motifs tels qu'oubli de matériel- utilisation du portable- bavardages – dissipation- (790 exclusions de cours entre septembre 2014 et début juin 2015) qui induit la banalisation de l'exclusion.
- des élèves qui s'auto excluent (stratégie d'évitement). Fréquemment des élèves surpris dans le couloir disent « ne pas aller en cours car ils n'ont pas leurs affaires et que tel ou tel professeur ne les accepterait pas. »
- Les exclusions concernent souvent (mais pas uniquement) les mêmes élèves exclus par les mêmes professeurs.
- Les exclusions de cours sont rarement accompagnées de travail à faire et de vérification et/ou d'évaluation de ce travail.
- L'exclusion de cours accentue les difficultés personnelles, relationnelles et scolaires des élèves souvent déjà fragilisés et pas ou peu motivés et pour lesquels l'Ecole n'a pas de sens.

➤ **Objectifs généraux de ce protocole**

- Diminuer considérablement les exclusions de cours
- Éviter la déscolarisation et le décrochage
- Redonner de la valeur à l'exclusion de cours comme un événement grave dans le respect de la loi.

2) Protocole d'exclusion

1. Motifs de l'exclusion :

RAPPEL DE LA LOI

Conformément à la circulaire n°2000-105 du 11.07.2000 article 2.2 : « L'exclusion ponctuelle de cours s'accompagne d'une prise en charge de l'élève dans le cadre d'un dispositif prévu à cet effet... **Justifiée par un manquement grave, elle doit demeurer tout à fait exceptionnelle et donner lieu systématiquement à une information écrite au CPE et au chef d'établissement. »**

2. Procédure : 2 cas

- a. violence physique, menace ou insulte caractérisée envers un camarade ou un enseignant : exclusion avec gestion immédiate par la CPE et la direction (élève non admis en cours jusqu'à convocation des familles et entretien avec l'enseignant).
- b. Attitude perturbant gravement le déroulement du cours, entretien CPE (puis professeur et CPE) et prise en charge par l'AED dévolu à cette tâche.

Dans les deux cas : TRAVAIL ET RAPPORT D'INCIDENT INDISPENSABLE

3. Prise en charge de l'exclusion :

- un élève va chercher AED
- le professeur donne la fiche d'exclusion adaptée à la situation et fournit du travail à l'AED (sans travail l'AED ne sortira pas l'élève)
- traitement de la situation en vie scolaire selon cas « a » ou cas « b »
- punitions /sanctions selon la gravité de la situation
- **Rapport joint au courrier d'exclusion envoyé aux parents et archivage dossier élève.**

Une fois l'élève pris en charge par l'AED :

- Information aux familles (Appel ou SMS)
- saisie de l'exclusion (nom /classe/ heure/ date /motif /professeur) dans le registre vie scolaire par l'AED
- Mise au travail de l'élève, entretien avec AED en charge de la classe ou APS ou CPE
- Retour du travail dans le casier de l'enseignant, et bilan avec l'enseignant si besoin.
- Médiation élève –Professeur - CPE

4. Suivi de l'élève exclu :

- saisie des exclusions dans Pronote
- photocopie de la fiche d'exclusion ou/et du rapport d'incident factuel et circonstancié
- envoi du courrier Pronote aux familles+ photocopie
- archivage de l'original après traitement par CPE
- copie au PP

3) Exclusion a l'interne (inclusion)

Horaires : 9h-17h00

- Prise en charge par d'autres enseignants (planning organisé par la direction et communiqué en début d'année)
- Pas de récréation pour l'élève en même temps que ses camarades (pause à la fin de M3 et S3 pour l'élève)
- Décaler l'heure du repas du jeune exclu si possible

V/ Mes ressources – Mes moyens d'actions

- Signature d'un contrat engageant l'élève et sa famille
- Fiche de suivi hebdomadaire
- Tutorat
- Suivi par un AED
- Parcours personnalisé
- Classe Passerelle
- Accompagnement sur le projet personnel

Conclusion

Tous les personnels de l'établissement sont concernés par la prévention du décrochage scolaire. Les regards croisés permettent une analyse plus fine des situations individuelles et une plus grande variété de réponses à y apporter.

De plus, l'implication des enseignants dans le GPDS est essentielle : leur connaissance de l'élève dans le groupe classe, leur approche disciplinaire et leur capacité à intégrer la dimension pédagogique dans le traitement des problématiques sont des gages de qualité de la réflexion du GPDS.

Voltaire écrit dans la conclusion de son livre *Candide* : "le travail éloigne de nous trois grands maux : l'ennui, le vice et le besoin".

En savoir plus :

Sites à consulter.

<http://www.education.gouv.fr/cid84031/tous-mobilises-pour-vaincre-decrochage-scolaire.html>

<http://eduscol.education.fr/pid23269/remediation-du-decrochage-scolaire.html>

<http://www.education.gouv.fr/cid55632/la-lutte-contre-le-decrochage-scolaire.html>

<http://www.lycee-arago.fr/>

D'autres ressources sont à votre disposition au CDI et en salle des professeurs –espace GPDS, près des casiers.

BON COURAGE A TOUS !

L'EQUIPE DU GPDS

